DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Non-condamnation et filiation — Registre du commerce et des sociétés

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE PAPEETE

1. IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Nom et prénom(s) _____

Pour les femmes mariées : nom de jeune fille suivi du nom d'épouse

Né(e) le (jj/mm/aaaa) _____ À (commune, pays, code postal) _____

Demeurant à _____

Nationalité _____

2. FILIATION

Fils / Fille de (père — nom et prénoms) _____

Et de (mère — nom de jeune fille et prénoms) _____

3. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

> *Je déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale ou artisanale.*

4. ATTESTATION ET SIGNATURE

Fait à _____ Le (date) _____

Signature (manuscrite, en original)

RAPPEL LÉGAL

Article 70, al. 2 de la délibération n° 2004-55 APF du 11 mars 2004 portant réglementation du registre du commerce : Le déclarant qui donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est passible des peines prévues à l'article L123-5 du code de commerce : **amende de 4 500 € et emprisonnement de six mois.**

Document à compléter, dater et signer en original avant dépôt au greffe du tribunal mixte de commerce — Polynésie française